

Gouvernance régionale des politiques publiques “ société de l’information ” Rôle des acteurs publics régionaux et formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages : vers une analyse comparée de trois régions françaises

Félix Weygand

► **To cite this version:**

Félix Weygand. Gouvernance régionale des politiques publiques “ société de l’information ” Rôle des acteurs publics régionaux et formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages : vers une analyse comparée de trois régions françaises. 2005. sic_00156621

HAL Id: sic_00156621

https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00156621

Submitted on 21 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Gouvernance régionale des politiques publiques « société de l'information »

Rôle des acteurs publics régionaux et formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages : vers une analyse comparée de trois régions françaises

Natacha Crimier nc@proposition.fr -
Proposition 146, rue Paradis 13006 Marseille

Félix Weygand felix@weygand.net -
Laboratoire de Recherche sur les Médias, l'Information et la Connaissance, EA 3240.
Université de la Méditerranée Aix Marseille 2 - 21, rue Virgile Marron 13392 Marseille C 05

Contribution au 2^{ème} Workshop « TIC et dynamiques spatiales »
Cordes Sur Ciel 7-8 avril 2005

Résumé :

Depuis quelques années, les TIC font l'objet d'un intérêt croissant de la part des collectivités territoriales conduisant à la mise en place de politiques publiques dans ce domaine. A travers leurs applications, ces technologies sont conçues comme concourant à l'aménagement et au développement des territoires. Elles apparaissent également comme des vecteurs renouvelés de la participation des citoyens à la démocratie locale. Enfin, le discours qui sous-tend ces actions publiques peut donner l'occasion aux élus locaux de payer un tribut à l'idéologie de la « société de l'information », symbole de progrès et de modernité. Si les objectifs et les enjeux de ces politiques publiques restent relativement communs, celles ci se caractérisent néanmoins par une grande diversité (élaboration et conception, état d'avancement, modalités de mise en œuvre, etc.). A travers la construction d'une grille d'analyse sur l'exemple de trois régions : Alsace, Provence Alpes Côte d'Azur et Bourgogne, cette contribution se propose d'étudier la manière dont les acteurs publics régionaux décident, conçoivent, mettent en œuvre et contrôlent ces politiques « société de l'information ».

Mots clés :

acteurs publics, politiques régionales TIC, développement territorial, gouvernance, grille d'analyse.

SOMMAIRE

1. Les politiques publiques régionales TIC : rappels, contexte et enjeux	3
1.1. L'inscription des TIC dans les politiques publiques	3
1.2. L'articulation des politiques TIC : le positionnement des régions.....	4
1.3. La diversité des politiques publiques régionales TIC	5
2. Vers la construction d'une grille d'analyse des politiques régionales TIC.....	6
2.1. Une grille d'analyse des politiques publiques régionales TIC : quels intérêts et quels usages ?	6
2.2. Première mise en œuvre, méthodologie et positionnement.....	7
3. Rôles des acteurs publics régionaux et formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages : analyse de trois régions	8
3.1. La région Alsace.....	8
3.2. La région Provence Alpes Côte d'Azur	11
3.3. La région Bourgogne.....	14

1. Les politiques publiques régionales TIC : rappels, contexte et enjeux

Depuis quelques années, des discours se sont constitués pour placer les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) au cœur du développement territorial et d'un certain nombre de politiques publiques emblématiques. Ces dernières, depuis le milieu des années 1990, reposent sur la volonté affichée de construire une « société de la connaissance », ou une « société de l'information », tout en prévenant le creusement de ce que l'on appelle le « fossé numérique » ou la « fracture numérique¹ » entre les territoires et entre les citoyens. Les TIC, à travers leurs applications, sont conçues comme des outils pouvant concourir à l'aménagement et au développement économique et social des territoires.

1.1. L'inscription des TIC dans les politiques publiques

Si le Rapport Nora-Minc de 1978 parlait déjà de « société d'information », les « N » TIC apparaissent, en premier lieu, dans les politiques publiques américaines, avec l'élaboration par Bill Clinton et Al Gore, en 1993², d'un programme visant à favoriser le développement d'une société axée sur les « autoroutes de l'information ». La Commission Européenne, présidée par Jacques Delors, suit l'année suivante avec la publication du Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi. Ce document encourage l'adoption d'une stratégie communautaire pour guider les pays de l'Union Européenne vers la « Société de l'Information ». De multiples publications³ vont ensuite affirmer la position européenne sur cette question.

En mars 2000, le Conseil Européen de Lisbonne définit pour l'Union une nouvelle stratégie afin de renforcer l'emploi, la réforme économique et la cohésion sociale dans le cadre d'une économie fondée sur la connaissance⁴. Le développement d'une « Société de l'Information pour tous » constitue l'une des lignes d'action prioritaire de la stratégie de l'Union Européenne. Celle-ci se dote d'un plan d'action e-Europe 2002, afin de coordonner les politiques existantes, tant au niveau européen que national, d'identifier des objectifs communs et de proposer des mesures concrètes. Ce plan d'action vise principalement à accroître l'usage de l'Internet dans les domaines d'intérêt public, à le rendre accessible pour tous et à favoriser le développement du commerce électronique.

A partir du Conseil Européen de Barcelone⁵ en mars 2002, la Commission élabore le plan d'action « e-Europe 2005 » qui vise à favoriser le développement de services, d'applications et de contenus sécurisés utilisant au maximum les possibilités offertes par le « haut-débit »⁶. D'une manière générale, ce plan d'action constitue les bases d'une approche coordonnée des politiques européennes sur les questions liées à la société de l'information et fixe les objectifs à atteindre par les Etats membres dans ce domaine.

La France s'intéresse aux « autoroutes de l'information » avec la publication, en 1994, du rapport They⁷. Le rapport Martin Lalande⁸ intitulé « L'Internet : un vrai défi pour la

¹ La fracture numérique (ou fossé) se définit habituellement comme l'exclusion des usages des TIC d'une partie de la population en raison de disparités préexistantes à la fois économiques, sociales, éducatives, territoriales, générationnelles. Cette notion serait donc pertinente, non pas en début de diffusion et d'appropriation des applications de l'Internet, mais au moment de sa maturité, c'est à dire de son accessibilité en « usage » au plus grand nombre. Il y aurait alors bien, dans ce cas, une sorte de « reste », qui encourrait des risques de marginalisation, en ce sens cette notion devrait aujourd'hui être « reconstruite » explicitement car son contenu a nécessairement changé depuis qu'on a commencé à l'employer.

² (Rapport Agenda for Actions, A. Gore).

³ Rapport Bangemann en 1993, Plan d'action « Vers la Société de l'Information en Europe » en 1994, Rapport « Construire la Société européenne de l'Information pour tous » en 1996, etc.

⁴ Conclusions de la Présidence, Conseil Européen de Lisbonne, 23 et 24 mars 2000.

⁵ Conclusions de la Présidence, Conseil Européen de Barcelone, mars 2002.

⁶ Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social et au Comité des Régions, e Europe 2005 : une Société de l'Information pour tous, Plan d'action à présenter en vue du Conseil Européen de Séville, juin 2002.

⁷ Gérard Théry, Les autoroutes de l'information, 1994, Rapport au Premier Ministre.

France » propose un ensemble de mesures pour favoriser le développement de l'Internet en France et insiste sur l'importance et la nécessité de sensibiliser la population aux enjeux et à l'utilisation des TIC.

En août 1997, lors de l'Université d'été de la Communication de Hourtin, le Premier ministre Lionel Jospin trace les grandes lignes du Programme d'Actions Gouvernementales pour la Société de l'Information (PAGSI) intitulé « Préparer l'entrée de la France dans la Société de l'Information⁹ », qui sera diffusé en janvier 1998. Ce programme « a vocation à constituer une référence pour les administrations, mais aussi et surtout pour les autres acteurs de la société ». Il s'articule autour de six grandes orientations prioritaires qui visent à favoriser le développement des TIC dans les domaines de l'enseignement, de la culture, de la modernisation des services publics, de l'entreprise, de l'innovation industrielle et technologique et de la protection des nouveaux réseaux d'information. Plus récemment, le 10 juillet 2003, quelques mois après la présentation par le Premier ministre du « Plan pour une REpublique numérique dans la SOciété de l'Information » (RESO 2007), se déroule le premier Comité Interministériel pour la Société de l'Information du gouvernement Raffarin. Ce comité est l'occasion d'affirmer que la diffusion et la démocratisation des TIC constituent un des axes prioritaires de la politique gouvernementale.

1.2. L'articulation des politiques TIC : le positionnement des régions

Les collectivités territoriales, qu'ils s'agissent des régions, des départements ou encore des communes, évoluent dans ce contexte en fonction de leurs compétences respectives. Il en est de même pour les territoires dits « de projet » (Communautés d'agglomération, de communes, Pays, etc.). L'enjeu pour les collectivités consiste à s'inscrire dans ce référentiel, tout en parvenant à prendre en compte les particularités et les réalités de leurs territoires qu'elles soient politiques, historiques, géographiques, socio-économiques, culturelles, etc.

Les régions représentent, à plusieurs égards, un échelon territorial particulièrement intéressant, tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre de politiques publiques TIC. Juridiquement, leur intervention dans ce domaine constitue une « politique facultative » ; celle-ci n'est pas strictement décrite par la réglementation contrairement à la construction des lycées ou à la formation professionnelle continue, par exemple, qui constituent des compétences obligatoires des Conseils régionaux. Toutefois, elles représentent l'échelon charnière principal de la mise en œuvre des politiques « société de l'information » impulsées aux autres niveaux administratifs.

Tout d'abord, parce qu'elles interviennent comme « relais » des actions de l'Etat, notamment à travers les Contrats de Plan Etat Région (CPER) et qu'elles se doivent d'assurer la mise en cohérence des acteurs et des politiques territoriales dans le cadre de leurs compétences. Ensuite, parce que la région représente l'échelon territorial privilégié pour la mise en œuvre de la politique européenne de cohésion économique et sociale, et plus particulièrement, dans le cadre de l'objectif 2¹⁰. Les Documents Uniques de Programmation objectif 2 (DOCUP) sont élaborés en concertation entre la Commission européenne, l'Etat et les acteurs régionaux. La mise en œuvre des programmes est ensuite gérée au niveau régional en partenariat avec les collectivités territoriales. L'Union Européenne a également conféré

⁸ Martin Lalande, Internet : un vrai défi pour la France, 1998, Rapport au Premier Ministre.

⁹ Programme d'Actions Gouvernementales pour la Société de l'Information (PAGSI) : Préparer l'entrée de la France dans la société de l'information, adopté par le Comité Interministériel pour la Société de l'Information (CISI) du 16 janvier 1998. <http://archives.internet.gouv.fr>

¹⁰ L'objectif 2 est un des trois objectifs prioritaires de la politique européenne de cohésion économique et sociale. Il vise à soutenir la reconversion économique et sociale des zones en difficulté à savoir les régions industrialisées qui connaissent des mutations socio-économiques importantes, les régions rurales, les zones urbaines en crise, les zones touchées par la restructuration du secteur de la pêche notamment.

une position et un rôle particulier aux régions dans le cadre du programme FEDER Fonds Européen de Développement Régional Actions Innovatrices¹¹.

Les régions se trouvent ainsi à l'interface des politiques européennes et nationales et sont confrontées à la multiplicité des acteurs et des politiques TIC mises en œuvre par les différentes collectivités, au sein des territoires. Les politiques communales, intercommunales ou encore départementales sont autant d'éléments à prendre en compte dans l'élaboration, mais également, dans la réalisation des politiques publiques régionales (rythme d'appropriation des TIC, niveau d'implication dans ce domaine, état d'avancement des politiques, priorités politiques, jeux d'acteurs et de pouvoirs, etc.).

1.3. La diversité des politiques publiques régionales TIC

Cette situation de charnière s'est traduite ces dernières années par la définition de politiques publiques dans la plupart des régions françaises. Dans un contexte de concurrence inter-territoriale accrue, ne pas se positionner dans ce domaine reviendrait, en quelque sorte, à se trouver marginalisé.

Les contenus de ces politiques évoluent progressivement. Différentes tendances semblent se dessiner dans le temps. Une première phase, de 1998 à 2002, correspond à l'amorçage de ces politiques. L'accent est mis sur les infrastructures et les équipements (déploiement de réseaux haut débit, équipement des établissements scolaires, mise en place d'Espaces Publics Numériques, mise en place de sites web régionaux, etc.). Depuis 2002, les TIC s'appliquent et sont intégrées à tous les domaines de l'action publique régionale. Des politiques structurantes se construisent fondées sur l'accès pour tous aux TIC, l'aménagement du territoire, la recherche d'attractivité économique, le développement de services, etc.

Les enjeux de ces politiques s'articulent principalement autour des infrastructures, de l'offre de services et de l'appropriation des TIC par la population, mais aussi, par l'ensemble des acteurs, notamment les entreprises. Souvent les TIC apparaissent comme des vecteurs renouvelés de l'intervention des citoyens, et s'inscrivent ainsi dans une logique de démocratie participative. Enfin, les discours qui soutiennent et justifient ces politiques, réinvestissent, et souvent imitent, les discours dominants formulés au niveau national, européen, voire mondial, ils participent ainsi à la constitution de la notion de « société de l'information » comme une idéologie moderne¹².

Si les objectifs et les enjeux de ces politiques publiques restent relativement communs, celles ci se caractérisent par une grande diversité (élaboration et conception, état d'avancement, modalités de mise en œuvre, etc.). A travers trois exemples : la région Alsace, la région Provence Alpes Côte d'Azur et la région Bourgogne, nous allons nous intéresser aux rôles des acteurs publics régionaux et aux formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages.

¹¹ L'objectif du programme FEDER AI est de soutenir des idées récentes encore peu exploitées. Les 3 thèmes sur lesquels reposent ce programme sont les suivants : l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique, eEurope-regio : la société de l'information au service du développement régional, l'identité régionale et le développement rural.

¹² Sur cette question, voir le n°101/2000 de la revue Réseaux « Questionner la société de l'information », et en particulier l'article de Nicholas Garnham : « La théorie de la société de l'information en tant qu'idéologie : une critique ».

2. Vers la construction d'une grille d'analyse des politiques régionales TIC

2.1. Une grille d'analyse des politiques publiques régionales TIC : quels intérêts et quels usages ?

Compte tenu, d'une part du rôle croissant attribué à l'échelon régional et en particulier aux Conseils régionaux dans les stratégies de développement des territoires, d'autre part de l'importance que prennent les « politiques TIC » dans les discours et les pratiques de ces institutions ; il est pertinent de comprendre et de décrire les manières dont se conçoivent, se décident, puis s'exécutent, se pilotent et s'évaluent ces politiques. A ce stade de l'étude, cette analyse n'est pas exhaustive. Elle a pour objectif de soulever des questionnements, des pistes de réflexion, qui seront enrichies progressivement et collectivement. L'ensemble de ces éléments devraient nous permettre de disposer, à terme, d'une grille d'analyse des modalités de « gouvernance territoriale » des politiques publiques régionales en matière de « société de l'information ».

L'objectif de cette analyse est de contribuer à disposer de connaissances précises sur les apports effectifs que représentent les politiques publiques régionales dans la diffusion des infrastructures et des usages des TIC et de leurs appropriations individuelles et collectives, au service du développement des territoires. Elle devrait ainsi permettre de mieux cerner les facteurs structurels, plus ou moins favorables, concernant le rôle moteur des TIC dans le développement régional.

Au stade actuel, notre propos est simplement d'esquisser le programme d'une telle recherche. Les items qui nous paraissent devoir figurer, au moins provisoirement, dans cette grille d'analyse sont les suivants :

1°) L'explicitation des intentions des concepteurs et des résultats attendus

Il s'agira d'abord de mesurer le degré d'autonomie régionale de ces politiques : sont-elles la simple déclinaison des politiques nationales et européennes en matière de TIC, cherchent-elles seulement à relayer un discours dominant et à profiter d'un effet d'aubaine lié à la disponibilité de financements spécifiques ?

Ensuite, on s'attachera aux cibles et aux effets espérés de ces actions : les publics visés (entreprises, jeunes, ruraux, etc.), les domaines concernés (économie, éducation, aménagement du territoire, etc.), les modalités d'intervention (investissement dans des infrastructures, équipement, appels à projets innovants, etc.).

2°) Les processus d'élaboration et de conception de ces politiques

Là encore deux directions doivent être retenues. D'une part, à « l'intérieur » des administrations régionales, qui sont ceux qui participent à la conception ? Quel est le rôle des élus, il y a-t-il un élu délégué aux TIC ou est-ce une responsabilité partagée, et dans ce cas qui la coordonne ? Quel est le rôle des services, il y a-t-il un « chargé de mission TIC », comment s'insère-t-il dans l'organigramme, est-il en position d'animation transversale ou d'autorité hiérarchique sur une équipe ? Fait-on appel à un (ou plusieurs) cabinet de consultants spécialisés, pour quelles missions, comment et par qui ont été rédigés les cahiers des charges de ces missions ?

D'autre part, comment sont associés, plus ou moins, les autres acteurs locaux dans une logique de concertation, voire de "démocratie participative" ? Cette association est-elle « symbolique » où la politique régionale va-t-elle effectivement provenir de l'agrégation des demandes locales ? Qui sollicite-t-on : les élus locaux des départements et des communes, les

chambres consulaires, les syndicats de salariés, « tout le monde » dans des « états généraux » ?

3°) La forme et les modalités selon lesquelles les exécutifs et les délibératifs régionaux décident puis pilotent ces politiques

On observe le plus souvent l'établissement d'un « plan » ; mais celui-ci peut être plus ou moins détaillé dans ses objectifs, plus ou moins contraignant, et surtout comporter un volet budgétaire plus ou moins important et autonome par rapport aux autres politiques : la politique TIC est-elle transversale et conduit-elle à l'apparition de lignes budgétaires dispersées (des « sous-politiques sectorielles »), ou au contraire dispose-t-elle d'un budget propre identifié ?

Par qui et comment s'exerce l'autorité politique sur ces projets, le Président de l'exécutif la conserve-t-il ou la délègue-t-il, et s'il la délègue, à un seul ou à plusieurs élus ? Comment se négocie l'autorité effective dans la mise en œuvre entre le ou les élus, le cabinet du Président de l'exécutif et les fonctionnaires des services ?

4°) L'existence ou non de systèmes d'évaluation des impacts de ces politiques publiques

Une des conditions de réussite des politiques publiques repose, pour partie, sur leur évaluation et sur l'adaptation de ces politiques aux résultats de ces évaluations. L'existence prévue d'emblée de dispositifs de mesure est donc un renseignement précieux sur le degré d'intérêt réel et de maturité de la réflexion régionale. Le choix de ce qu'on évaluera, les modalités de l'évaluation, sont également l'annonce des objectifs réels des politiques mises en œuvre.

2.2. Première mise en œuvre, méthodologie et positionnement

Nous avons choisi, comme premier terrain d'application de cette démarche analytique, de travailler à partir de trois régions sur lesquelles nous avons conduit des missions en tant que consultants : il s'agit de l'Alsace, de la Bourgogne et de Provence Alpes Côte d'Azur (Paca). La constitution en terrain de recherche du matériau empirique sur lequel nous nous sommes directement impliqués comme consultants comporte certainement des biais liés au passage d'une position (apporter une réponse à des questions pratiques posées par un client) à l'autre (produire des connaissances partageables par tous). En l'état d'avancement de notre travail, nous sommes encore assez largement dans une approche monographique : nous organisons les observations de terrains et les découvertes documentaires effectuées ex ante pour chaque région dans les items d'une grille d'analyse élaborée ex post. Cette grille, rappelons-le, doit elle-même être considérée comme un première approche et non pas comme un aboutissement.

Sans négliger cette question, nous pensons que le choix de ces trois régions pour une première mise en œuvre comparative de la grille que nous avons esquissée, se justifie également pour des raisons d'évolution politique lors des élections de 2004. Nous avons, de ce point de vue, un échantillon assez remarquable avec un exécutif régional qui est resté à droite en Alsace, un exécutif qui est resté à gauche en Provence Alpes Côte d'Azur, et une région qui a « changé de couleur », la Bourgogne. Ces circonstances nous permettent ainsi d'intégrer la possibilité d'un impact éventuel de cette variable de la couleur politique au niveau de l'explicitation de l'intention des concepteurs.

Nous allons donc présenter successivement ces trois régions et c'est seulement en conclusion que nous avancerons quelques premiers éléments d'analyse comparative qui sont en fait les balises de la poursuite de ce travail.

3. Rôles des acteurs publics régionaux et formes de gouvernance dans la diffusion des infrastructures et des usages : analyse de trois régions

3.1. La région Alsace

Le Conseil régional d'Alsace a adopté en juin 2002 une « Stratégie régionale de développement des TIC », il s'agit d'un plan détaillé dans ses intentions explicites, mais relativement peu dans les modalités et le détail de son exécution. Les élections de 2004, qui ont vu reconduire la majorité n'ont pas provoqué de changement de cette politique, ni des personnes qui la mettent en œuvre.

3.1.1. L'explicitation des intentions des concepteurs et des résultats attendus

Le document est principalement constitué par l'explicitation opérationnelle d'un projet ; 9 actions à réaliser sont ainsi programmées selon 4 axes :

1°) Un axe « infrastructures » se présente sous l'angle du maintien de la cohésion territoriale.

Il s'agit de prévoir la desserte en réseaux de télécommunications d'un territoire qui court deux risques. D'abord, celui que constitue le morcellement entre des zones développées et denses couvertes par une offre commerciale satisfaisante et des zones ne bénéficiant que de l'offre réglementaire de l'opérateur historique. Ensuite, le risque d'une marginalisation en regard des grands réseaux de télécommunications qui tendent à contourner l'Alsace (axes Suisse - Allemagne du nord d'un côté et Nancy - Lyon de l'autre) ou à traverser son territoire sans y déployer de points d'interconnexion (axe Paris - Francfort).

Face à ces risques, deux interventions sont décidées :

La création d'une infrastructure régionale de télécommunications, maillant une trentaine de villes, et faisant l'objet d'une procédure de délégation de service public dans les conditions prévues par la loi concernant l'intervention des collectivités territoriales dans ce domaine. Il s'agit là d'un projet lourd et ambitieux nécessitant d'importantes études technico-économiques préalables, puis une procédure contraignante visant à choisir le délégataire. L'horizon de ce choix est fixé par le plan au courant 2003, il a abouti en fait au second semestre 2004.

La « montée en charge » du réseau régional d'accès à l'infrastructure nationale Renater. Classiquement (cette problématique est généralement la même dans toutes les régions) cette montée en charge concerne à la fois le passage des « hauts débits » vers les « très hauts débits » et l'extension de la connectivité vers d'autres ayants-droits que les établissements d'enseignement supérieurs et de recherche, en la matière les lycées et les hôpitaux. En Alsace, cet objectif ne s'annonce finalement que comme une déclinaison du projet précédent : c'est de la future infrastructure régionale que l'amélioration de l'accès à Renater est attendue.

2°) Un axe « formation », se présente comme une réponse à l'injonction constituée par la notion de « société de la connaissance ».

Il est constitué de trois interventions :

- La création d'un « Institut polytechnique régional des TIC », visant la rénovation et la cohérence des formations supérieures. Ce projet a donné lieu à la réalisation d'une simple étude de recensement des formations concernées en 2003-2004.
- L'incitation à la formation au management des TIC pour les salariés des entreprises et particulièrement l'encadrement. Ce projet répond à une inquiétude sur les caractéristiques du tissu économique régional, celui-ci composé essentiellement de PME industrielles est considéré comme peu perméable aux innovations et aux nouvelles méthodes de travail issues des usages des TIC. Ce projet n'a pas été développé à ce jour.
- La rénovation des méthodes et du contenu de la formation professionnelle par les TIC. Il s'agit là en fait de l'inclusion d'une préoccupation concernant les TIC dans une importante politique obligatoire des régions qui concerne le financement de la formation professionnelle continue. Cette dimension n'a donc pas un caractère spécifique à l'Alsace et se retrouve partout.

3°) Un axe « Programmes structurants » est en fait constitué d'un méta-projet unique : la création du « Pôle image d'Alsace ».

Avec le projet d'infrastructure régionale, il s'agit là du second « grand projet » contenu dans ce plan : créer en Alsace, à partir d'éléments favorables relativement succincts (siège d'ARTE à Strasbourg...) une filière complète dans le domaine des images numériques. Il s'agit classiquement d'un projet de développement économique conçu dans une logique « technopolitaine¹³ » articulant enseignement supérieur, recherche, incubateur, pépinière d'entreprises et zones d'activités.

La « Stratégie » de juin 2002 ne détaillait pas ce programme, mais se limitait à faire adopter le principe de réalisation d'études permettant de le définir plus précisément. Cette opération a été menée sans faillir puisque l'étude de définition a été réalisée rapidement puis suivie de la création d'une structure de projet ad hoc et que, baptisé « Iconoval », le pôle image d'Alsace est train de prendre forme.

4°) Un axe « Animation et projets » constitué de trois interventions.

Il s'agit en fait d'un chapitre « fourre-tout » où l'on va voir figurer : une mission d'animation, de communication et d'observation confiée à l'Agence de Développement économique de l'Alsace (ADA), la référence à des « appels à projets » pour des usages innovants des TIC, enfin, la recommandation d'investiguer les potentialité du travail à distance.

Par certains aspects, on peut considérer que le programme organise ici à la fois une certaine concertation sur sa mise en œuvre (mais non pas sur sa définition) et des modalités d'évaluation au travers de la définition d'indicateurs, dont la liste doit être arrêtée en coopération avec les chambres consulaires.

¹³ Ou encore dans un vocabulaire plus contemporain de « pôle d'excellence » ou de « compétitivité ».

3.1.2. Les processus d'élaboration et de conception de ces politiques

Il y a à la Région Alsace un « Chargé de mission TIC » qui est le concepteur et le principal animateur de la mise en œuvre de cette politique. Sans disposer en propre d'une équipe et positionné en quelque sorte « hors hiérarchie », il dispose d'une grande liberté d'action reposant sur l'aval dont il bénéficie de la part de l'exécutif.

Les deux grands projets, infrastructures régionales haut débit et pôle image, sont clairement portés par ce tandem constitué par le président du Conseil régional et un technicien de haut niveau par ailleurs éloigné des options de politique « partisane ». Le détail de leurs définitions a recouru à la mobilisation de cabinets de consultants nationaux et internationaux, mandatés pour réaliser des études sur la base de cahiers des charges élaborés par le chargé de mission. Le projet de pôle image a ensuite vu recruter un directeur et constituer une structure de projet ad hoc, disposant de son propre budget, de personnel et d'un conseil d'administration ressemblant les partenaires associés à l'opération. Concernant les infrastructures, une entreprise délégataire a été choisie au terme du processus réglementaire.

Ces modalités sont donc relativement peu participatives, les partenaires régionaux concernés sont informés, mobilisés et associés au fur et à mesure de l'avancée des projets. L'exécution des projets consensuels s'en trouve manifestement facilitée, la concentration et la rapidité de la décision favorisant leur avancée. Par contre, les projets subalternes ou moins consensuels (tel a été le cas de « l'institut polytechnique régional des TIC ») tendent à rester immobiles faute de trouver un porteur ou de reposer sur une appropriation par les partenaires locaux.

3.1.3. La forme et les modalités selon lesquelles les exécutifs et les délibératifs régionaux décident puis pilotent ces politiques

L'adoption du document « Stratégie régionale » a été un acte de politique générale, l'exécution de cette politique étant clairement l'affaire de l'exécutif et des techniciens du domaine. Le retour devant les instances délibératives se fait ensuite au fur et à mesure des décisions pour lesquelles le vote de l'assemblée régionale ou de sa commission permanente est requis.

On peut considérer qu'il y a de fait une politique TIC à plusieurs vitesses. Celle qui concerne l'inclusion des aspects TIC ou « société de l'information » dans les politiques habituelles d'une région : tel l'équipement des lycées (plan « Eclair »), le financement de la formation professionnelle continue, etc., qui relèvent d'une prise en compte classique par les services administratifs dédiés et par les élus délégués concernés. D'autre part, celle qui se présente en dehors de ces compétences habituelles et qui est soit menée énergiquement, pour les grands projets évoqués plus haut, soit non mise en œuvre faute de promoteur.

3.1.4. L'existence de systèmes d'évaluation des impacts de ces politiques publiques

La « Stratégie régionale » prévoyait : « La mise en place d'indicateurs permettant de quantifier le taux de pénétration des TIC en Alsace, tous secteurs d'activités confondus (entreprises, secteur public, associations...). Ces indicateurs seraient définis d'une part avec les acteurs institutionnels régionaux (Région, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie...), d'autre part en cohérence avec les démarches entreprises dans d'autres régions, afin de pouvoir corréler les informations obtenues. »

De fait, les modalités mêmes de mises en œuvre des actions qui ont été décrites ci-dessus n'ont pas fait de place à un autre dispositif spécifique d'évaluation.

3.2. La région Provence Alpes Côte d'Azur

L'élaboration d'une stratégie globale de développement des TIC en région Provence Alpes Côte d'Azur repose en grande partie sur le Contrat de Plan Etat Région (CPER), signé en 2000, qui prévoit de consacrer plus de 6 millions d'euros¹⁴ aux TIC afin de développer les infrastructures et les usages.

3.2.1. L'explicitation des intentions des concepteurs et des résultats attendus

Le volet TIC « Construire une Société de l'Information pour tous » du CPER couvre, de façon transversale, tous les domaines de l'action publique régionale : réseaux, aménagement des territoires, développement des entreprises, développement touristique, culture, éducation, enseignement supérieur et recherche, etc.

Il est soutenu par un discours régional puissant et offensif dans la rhétorique, et totalement conforme, voire imité, des discours nationaux ou européens habituels sur ces questions : les TIC représentent « un enjeu exceptionnel pour la région¹⁵ ». Il s'agit de relever un défi : « L'émergence fulgurante et l'irruption des technologies de l'information et de la communication dans nos sociétés s'imposent aujourd'hui aux territoires, aux structures et aux hommes ainsi qu'à leurs organisations. Aucun espace ni aucun domaine d'activités ne sont à l'écart de ce phénomène. Ces technologies et les évolutions d'usages qu'elles engendrent sont les nouveaux vecteurs de croissance et d'emploi, de développement territorial et de cohésion sociale. C'est le défi que doit relever la région Provence Alpes Côte d'Azur au cours de ce contrat de plan¹⁶. ». Au delà du discours, le CPER marque néanmoins un tournant décisif dans la mise en œuvre d'une politique TIC globale au niveau régional, celle-ci n'ayant été appréhendée jusque là que sous l'angle des infrastructures, à travers notamment la mise en œuvre du réseau régional haut débit d'accès à Renater.

La stratégie régionale va se trouver renforcée l'année suivante par la mise en œuvre du programme européen FEDER Actions Innovatrices¹⁷ sur le thème *e-Europe Regio* : « la Société de l'Information au service du développement territorial »¹⁸. La région s'empare des outils et des moyens mis à disposition par l'Union Européenne. La politique régionale se structure ainsi progressivement dans le respect des cadres et des référentiels mis en place par l'Union Européenne et l'Etat et se traduit par une montée en charge tant sur le plan des orientations, des objectifs que des moyens financiers consacrés au développement des TIC. Le contexte politique régional (maintien de la majorité de gauche) représente un facteur de relative stabilité et se traduit par la continuité et la poursuite de la politique régionale TIC engagée.

¹⁴ Enveloppe mobilisée de manière conjointe par l'Etat et la Région sur la période 2000-2006 en faveur du développement de la société de l'information. Source : CPER 2000-2006

¹⁵ CPER 2000-2006.

¹⁶ Op.cit.

¹⁷ En décembre 2001, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est retenue dans le cadre de l'appel à projets FEDER Actions Innovatrices (AI), lancé par la Commission européenne.

¹⁸ Ce programme s'articule autour de trois actions : une expérimentation sur le haut débit dans les zones de massif, la numérisation de la bibliothèque de prêt et des archives départementales par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône, la création et la mise en réseau d'environ 100 espaces publics d'accès à l'internet et au multimédia (programme ERIC conduit par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) et de « Points Services Plus » mis en place par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI) chez des commerçants.

La mise en œuvre de la politique régionale passe par l'élaboration de programmes dans les domaines suivants : déploiement des infrastructures et des réseaux haut débit¹⁹, appropriation des TIC par la population et l'ensemble des acteurs régionaux, et développement des usages, développement des industries de contenus audiovisuels et multimédia, équipement des lycées²⁰. Les deux premiers chantiers TIC engagés par le Conseil régional sont, d'une part, la mise en place d'un programme régional d'accès public à l'Internet : le programme Espace Régional Internet Citoyen (ERIC), et d'autre part, la mise en place et le déploiement du Réseau Régional à Très Haut Débit (R2THD). Ce dernier programme est accompagné de la définition d'un Schéma régional d'aménagement numérique des territoires afin de proposer un cadre de cohérence régional pour étendre l'accès en service haut débit sur le territoire régional²¹. Les programmes TIC sont engagés en partenariat avec l'Etat, l'Europe et la Caisse des Dépôts et Consignation.

Si le R2THD, nouvelle boucle régionale d'accès à Renater, a classiquement consisté à lancer un appel d'offres auprès des opérateurs de télécommunications pour leur louer les liaisons nécessaires au travers d'un mécanisme de mutualisation des coûts avec les universités et les autres partenaires ; le programme ERIC offre un champ plus important au déploiement d'une stratégie régionale propre, avec l'évolution de ces lieux vers des « centres de ressources locaux en TIC » et leur intégration à la politique en faveur des « Territoires Numériques » engagée par la région dans le courant de l'année 2004.

Le principal objectif du programme ERIC est de développer l'accès public à l'Internet en Provence Alpes Côte d'Azur par la mise en place de lieux répartis sur l'ensemble du territoire régional et de faciliter l'appropriation des TIC et de leurs usages par l'ensemble de la population. Il s'articule autour de trois axes. Le premier repose sur « le maillage équilibré du territoire régional en lieux publics pour répondre à l'enjeu d'accès à Internet et au multimédia par le plus grand nombre. Le second concerne l'évolution des ERIC vers des « centres ressources » pour mettre les TIC au service de l'ensemble des politiques publiques, contribuer à l'émergence de « territoires numériques ». Il s'agit de favoriser ainsi l'appui aux stratégies de développement territorial (Pays, structures intercommunales) en développant l'usage des TIC dans tous les domaines (économique, social, culturel...). Enfin, le troisième axe consiste à favoriser la mise en réseau des acteurs dans une perspective d'échanges, de mutualisation d'expériences et d'appui aux projets de développement des usages de l'Internet et du multimédia pour favoriser l'émergence d'une dynamique régionale concourant au développement économique, social et culturel du territoire régional²². Deux ans après son lancement opérationnel, le programme ERIC a permis le déploiement d'une centaine de lieux répartis sur l'ensemble du territoire régional²³. Il s'oriente, à présent, vers l'évolution des missions de ces lieux à travers la mise en place d'un dispositif régional d'animation et de services spécifiquement dédiés aux Espaces Régionaux Internet Citoyen. L'objectif est de faire évoluer ces lieux vers des « centres de ressources locaux en TIC ».

La politique régionale en faveur des « territoires numériques²⁴ », dans laquelle les ERIC s'intègrent, est menée en partenariat avec la préfecture de région avec le soutien des fonds européens FEDER, elle a été engagée de façon opérationnelle en juillet 2004. Elle a

¹⁹ La région Provence Alpes Côte d'Azur a mis en place avec le soutien financier des six départements de la région, un Réseau Régional à Très Haut Débit (R2THD) destiné aux communautés publiques d'utilisateurs.

²⁰ Sources : Mission TIC, Direction du Développement Economique Régional, Conseil régional PACA.

²¹ Sources : Op.Cit.

²² Source : mission TIC, Conseil régional PACA.

²³ Trois appels à projets permettant d'assurer le déploiement d'ERIC par des associations et des collectivités ont été successivement lancés. Ces appels à projets ont donné lieu à la mise en œuvre d'une centaine de projets d'ERIC, qui correspondent à plus de 120 sites physiques du fait de l'existence de différents dispositifs : fixe, mobile, ou « en étoile ».

²⁴ Conjointement à cette politique en faveur des Territoires Numériques, la région a engagé un programme Boucle Locale Alternative ayant pour objectif de favoriser l'extension de la couverture Haut Débit sur les zones non couvertes par l'ADSL en utilisant les technologies alternatives.

pour objectif de positionner les « territoires de projet » (Pays, communautés d'agglomération, etc.) en « ensembliers de ressources numériques locales²⁵ », en associant les acteurs locaux.

Cette politique doit assurer « la mise en cohérence des interventions régionales déclinées avec méthode sur les territoires de projet et la mise en place des conditions d'appropriation et d'innovation sociale par des jeux d'acteurs multiples pour impulser les dynamiques d'usages des TIC, celles ci pouvant dès lors participer du changement dans les pratiques citoyennes, sociales, culturelles et économiques, dans la conception, la gestion et l'aménagement des espaces²⁶ ». Le Conseil régional a lancé, en juillet 2004, des appels à projet en direction de ces territoires accompagné d'un appui en ingénierie pour les aider dans la définition de leur stratégie TIC.

3.2.2. Les processus d'élaboration et de conception de ces politiques

Le Conseil régional Paca s'est doté d'une mission TIC rattachée à la Direction du Développement de l'Economie Régionale. L'effectif de la mission TIC a été renforcée au fur et à mesure de l'élaboration et de la montée en charge de la politique régionale. Ainsi, le programme FEDER AI a été le premier pas vers la constitution d'une équipe opérationnelle TIC. L'équipe est actuellement composée de quatre chargés de mission TIC, d'origine diverse et dont les parcours professionnels variés permettent d'assurer une complémentarité des compétences et une transversalité dans la gestion des différents programmes mis en place. On note, également, la création relativement récente d'une cellule objectif 2 au sein de la mission TIC, en charge à la fois de l'animation et de la coordination du programme FEDER AI, mais également, des aspects administratifs et financiers. A cela, s'ajoute, le recrutement dans le courant de l'année 2004 d'une chargée de communication.

La mission TIC assure un rôle de gestion des projets dont elle a la responsabilité mais également un rôle d'animation et de coordination avec les différents acteurs concernés par ces projets. Le fonctionnement de la mission TIC repose sur une organisation à trois niveaux :

- une maîtrise d'ouvrage régionale interface avec le niveau politique,
- le recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, par le biais des marchés publics, pour l'aider et l'accompagner dans l'élaboration des projets TIC. Cela se traduit par un recours à des consultants spécialisés qui interviennent sur du conseil et de l'ingénierie, la réalisation d'études de besoins, de cahiers des charges, etc. ;
- enfin, la mission TIC confie, à l'issue de procédure d'appels d'offres, des missions d'animation, d'appui et d'accompagnement des acteurs à des structures extérieures (associations, cabinets de consultants).

Parallèlement, de nombreux appels à projets « innovants », à destination de ces acteurs des territoires, sont lancés dans le cadre des différents chantiers engagés (ERIC, Territoires Numériques, Boucles Locales, Alternatives, etc.). Ils ont pour objectif de favoriser le développement de projets de territoire innovants dans le domaine des TIC.

A cela s'ajoute une volonté d'association et de participation des acteurs à cette politique régionale TIC à travers la mise en place d'une mission d'animation régionale confiée à la Fondation Internet Nouvelle Génération en 2002. Cette mission²⁷ prévoit notamment une animation constituée par l'organisation de Comités régionaux de la Société de l'Information (CRSI) et de Forums Régionaux de la Société de l'Information (FRSI).

²⁵ Source : mission TIC, Conseil régional PACA.

²⁶ Op.Cit.

²⁷ Source : Présentation de la mission régionale d'animation des acteurs de la Société de l'Information menée par la FING en région Paca, FING.

2.2.3. La forme et les modalités selon lesquelles les exécutifs et les délibératifs régionaux décident puis pilotent ces politiques

Outre ce rôle de gestion, d'animation et de coordination, la mission TIC a également un rôle d'interface avec le niveau politique. Un élu délégué aux TIC est chargé du suivi de cette politique. La mission TIC élabore les projets, ceux-ci sont proposés et approuvés (ou non) lors des commissions permanentes du Conseil régional. Les projets sont ensuite pilotés par la mission TIC, mais financés de façon transversale au sein des différentes directions de l'administration régionale²⁸ (ligne TIC de la direction politique de la ville, de la culture, etc.).

La gestion des différents projets est assurée par la mise en place de comités de pilotage ou de comités de suivi qui réunissent, outre la mission TIC et le directeur du Développement de l'Economie Régionale, les élus et les directions du Conseil régional concernés par ces projets, les partenaires (Etat, Caisse des Dépôts et de Consignation, Europe, etc.). On note, par ailleurs, une co-gestion forte de la politique TIC régionale avec l'Etat et la Caisse des Dépôts et de Consignation.

3.2.4. L'existence de systèmes d'évaluation des impacts de ces politiques publiques

L'évaluation des programmes TIC se fait en lien étroit avec les fonds européens afin de satisfaire aux obligations vis à vis de l'Europe. Une évaluation intermédiaire du programme FEDER AI a été engagée récemment par la région et confiée à un cabinet de consultants spécialisés dans ce domaine. Par ailleurs, une réflexion est actuellement en cours sur la mise en place d'un observatoire régional des usages TIC qui permettrait de contribuer à l'évaluation de l'impact des différents programmes engagés.

3.3. La région Bourgogne

La région Bourgogne se distingue des régions Alsace et Paca du fait du changement de majorité qui s'est opéré en 2004 (passage d'un exécutif régional de droite à un exécutif régional de gauche). Ce changement de majorité s'est traduit par une certaine rupture vis à vis de la politique régionale TIC engagée lors de la mandature précédente et la définition d'une nouvelle stratégie globale. Le développement des TIC était appréhendé jusque là essentiellement sous l'angle du réseau Clonys d'accès à Renater. La définition de la nouvelle politique régionale TIC Bourgogne est donc relativement récente et toujours en cours d'élaboration.

3.3.1. L'explicitation des intentions des concepteurs et des résultats attendus

Le Conseil régional Bourgogne a souhaité amorcer une nouvelle stratégie régionale TIC basée sur le développement des usages, des services et des réseaux de l'Internet. Cette volonté a été exprimée par le président dans son discours lors de la séance inaugurale de la nouvelle mandature régionale. Pour ce faire, le Conseil régional a engagé un processus de

²⁸ La mission TIC dispose d'un budget propre qui lui est alloué. Les autres directions du Conseil régional peuvent avoir, selon les cas, et de façon plus ou moins substantielle, une ligne de leur budget dédiée aux TIC comme c'est le cas, par exemple, pour la direction politique de la ville ou encore la direction de la Culture.

consultation des acteurs régionaux et infra-régionaux, les « Etats généraux de l'Internet en Bourgogne », afin de définir de façon collective et participative, les contours du futur programme régional TIC « Bourgogne Numérique » dont l'assemblée régionale aura prochainement à débattre. Les Etats généraux de l'Internet en Bourgogne ont eu pour objectifs de mener de pair un diagnostic des actions et des projets dans le domaine des TIC, une mobilisation des acteurs des territoires impliqués dans ce domaine et au-delà, un processus de consultation et de démocratie participative destiné à recueillir les contributions et les doléances des acteurs bourguignons sur ce qui doit être construit ou améliorer. Les Etats Généraux ont eu ainsi pour objectif de favoriser les échanges, la réflexion et les propositions pour alimenter le cadre du futur programme régional TIC.

Ce processus de concertation, outre la remontée d'idées et de projets « du terrain », constitue également une opération par laquelle la nouvelle majorité annonce au grand public bourguignon son intérêt spécifique sur ces questions. Elle en fait donc, ipso facto, une « Politique » régionale importante.

3.3.2. Les processus d'élaboration et de conception de ces politiques

La définition de cette nouvelle stratégie TIC régionale en Bourgogne se caractérise par une volonté politique forte portée par le président du Conseil régional lui-même, et accompagnée d'une implication particulièrement importante du premier vice-président. Le Conseil régional dispose d'un chargé de mission TIC rattaché au service « transport, communication, pôle développement économique » qui a pour mission de coordonner et d'animer les projets TIC.

Pour l'accompagner dans la conception et l'organisation des Etats généraux de l'Internet en Bourgogne, le Conseil régional a confié à un cabinet de consultants une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette mission s'est déroulée en différentes phases :

- une phase de préparation des Etats Généraux en association les acteurs régionaux et infra-régionaux concernés par le champ des TIC, se traduisant par la mise en place de comités de pilotage régionaux et départementaux,
- l'organisation de rencontres départementales afin d'identifier des expériences locales innovantes et de faire émerger les besoins et les attentes des participants ainsi que certaines thématiques à valoriser au niveau départemental,
- l'organisation et la tenue de la rencontre des Etats Généraux de l'Internet en Bourgogne, en octobre 2004, permettant de présenter le cadre du programme Bourgogne Numérique.

Pour accompagner le processus des Etats généraux, un site intégrant un outil de co-publication, a été mis en place et animé afin d'identifier les bonnes pratiques bourguignonnes, de recueillir les doléances des bourguignons (besoins, lacunes, propositions, etc.).

3.3.3. La forme et les modalités selon lesquelles les exécutifs et les délibératifs régionaux décident puis pilotent ces politiques

Les rencontres départementales et la journée de clôture des Etats Généraux de l'Internet en Bourgogne ont permis de mettre en évidence les attentes des acteurs socio-économiques de la Bourgogne en matière d'usages des TIC et d'esquisser les contours du futur programme Bourgogne Numérique. Les objectifs et des axes prioritaires suivants ont été annoncés :

- Constituer un « service public » du haut débit en développant les infrastructures et les services (couverture du territoire par le très haut débit, développement des technologies alternatives, mise en place d'un observatoire cartographique permanent du haut débit, etc.),
- Développer l'accès public à Internet, et notamment des « Espaces Publics Numériques » mis en place sur les divers territoires, (aide à la pérennisation des emplois d'animateurs, mise en place et animation d'un réseau, d'un portail commun, etc.),
- Favoriser le développement économique en soutenant notamment l'agence NTIC pour fédérer l'ensemble des ressortissants (Chambre de Commerce et d'Industries, Chambres de Métiers) et les aider à développer les usages des nouvelles technologies,
- Poursuivre la politique d'équipement informatique et de câblage interne des lycées, s'engager dans des projets nationaux,
- Animer les acteurs de la formation et développer des projets structurants dans ce domaine,
- Développer et soutenir les actions entreprises dans le domaine de la santé.

La mise en œuvre de cette politique doit se traduire par une augmentation des moyens à la fois financiers et humains dédiés aux TIC, l'animation d'un pilotage régional de chacun des grands pôles de compétence (mise en place de comité de pilotages thématiques), la création d'une « Mission Internet 2010 », « trans-sectorielle », permettant d'apporter conseil et expertise aux acteurs régionaux, d'impulser et de soutenir en Bourgogne la « dynamique de la société de l'information » par des rencontres généralistes et thématiques, dans la suite de ces Etats généraux.

Cette politique est pour l'heure en cours de structuration, la manière dont se décantera les projets, revendications, idées exprimés par les participants aux Etats généraux pour se transformer en actions n'est pas encore discernable.

Conclusion et continuité de notre projet

A l'issue de ces analyses monographiques, quelques tendances générales relatives aux politiques publiques régionales « société de l'information » semblent se dessiner.

Tout d'abord, il faut souligner les différences entre ces trois régions. Elles sont très différentes par leur peuplement, leur positionnement géographique, la structure de leurs économies et par leurs histoires. Elles sont également différentes par leurs couleurs politiques et par l'impact qu'a eu le dernier renouvellement électoral sur leurs assemblées. Enfin leurs modalités de gouvernance des politiques TIC sont elles mêmes contrastées :

- Le poids respectif du président de région, des autres élus et des techniciens, est variable.
- Parmi les techniciens l'importance des « spécialistes » (chargés de missions TIC) face aux fonctionnaires des services « habituels », n'est pas la même.
- Il en est de même pour l'importance accordée à la concertation avec les acteurs « de terrain », ou encore le recours à des experts extérieurs.
- Enfin la manière dont chaque région assume plus ou moins explicitement son rôle de relais des politiques nationales et européennes (ou, pour le lire inversement, profite de l'effet d'aubaine créé par l'existence de financements nationaux ou européens), est très différente.

Pour autant, on découvre une grande similitude des thématiques retenues dans nos trois exemples, il y a des « passages obligés » dans lesquels indépendamment des différences de contexte et de style de décision et d'administration, toutes les régions semblent devoir sacrifier : réseau régional à très haut débit pour l'accès à Renater, égalité de la desserte des

territoires par les infrastructures, lutte contre la fracture numérique par l'accès public et l'appropriation par les citoyens, etc.

Si l'on poursuit l'analyse on s'aperçoit toutefois que, sous la ressemblance des discours, ce qui « compte vraiment » varie et fait l'objet d'attentions, de budgets et d'efforts différents, sans que ces hiérarchies soient réellement explicitées. Les objectifs réels semblent largement implicites et les acteurs réels ne sont pas nécessairement ceux qui disposent de l'autorité nominale sur les politiques :

- En Alsace, les projets importants sont l'infrastructure à haut débit et le pôle image. Ils sont décidés et portés par le tandem constitué du président de l'exécutif et son chargé de mission.
- En Paca, la politique de « Territoires Numériques » est construite sur des partenariats imbriqués entre l'Etat, la région, l'Europe, les collectivités territoriales, les « territoires de projet », etc. La décision concernant cette politique est donc nécessairement éclatée entre les responsables de ces différentes entités, et de fait, dans cet émiettement de l'autorité, ce sont pratiquement les techniciens qui co-gèrent ces politiques, les orientent et les font évoluer.
- La démarche en Bourgogne, lancée de manière très participative en 2004, est encore aujourd'hui en gestation. La manière dont les résultats de la concertation seront retraités, par qui ils seront retraités (élus, techniciens, consultants, etc.) avant d'être transformés, éventuellement, en politique doit encore être découverte et sera riche d'enseignements.

L'absence de réels dispositifs d'évaluation prévus ex ante contribue à la difficulté de d'explicitier ces politiques, les modalités par lesquelles elles sont effectivement menées et la réalité de leurs impacts sur le développement territorial par rapport aux ressources et aux efforts consentis par les différents acteurs.

La poursuite de cette réflexion dans le cadre de notre démarche devrait pouvoir permettre d'améliorer cette évaluation. Le travail qui doit être selon nous accompli maintenant devrait consister à améliorer la grille d'analyse que nous avons esquissée et à l'utiliser systématiquement sur un nombre accru de régions.

Bibliographie :

- Bertacchini Y., *Entre information et processus de communication : L'intelligence territoriale*, Humanisme et entreprise, 2004.
- Crespy C., *Les organisations publiques en prise avec les TIC : la gestion de projets innovants peut-elle transformer la conduite de l'action publique ?* 2004.
- Duran, P., Thoenig J.C., *l'Etat et la gestion publique territoriale*, Revue française de sciences politiques ; 1996.
- Garnham N., *La théorie de la société de l'information en tant qu'idéologie : une critique*. Réseaux Volume 18 n°101/2000, pages 53 à 91. Juin 2000.
- Eveno E, *Acteurs et territoires de la Société de l'Information : géographie d'un grand chantier français en construction*, in Lefebvre A., Tremblay G., *Autoroutes de l'Information et dynamiques territoriales* ; 1998.
- Hebraux Philippe, *Effet médiologique du fait communicant territorial*, 2004.
- Michel Hélène, *E-administration, e-gouvernement, e-gouvernance : les modes de management de la citoyenneté locale via les TIC*, 2004.
- Marchandise Jacques François(sous la direction de.). *L'Internet infrastructure d'échanges*. Editions LGDJ, coll. Questions numériques. A paraître courant 2005.
- Musso Pierre (sous la direction de.). *Communiquer demain*. Datar Editions de l'Aube ; 1994.
- Musso Pierre et Rallet Alain. *Stratégies de communications et territoires*. L'Harmattan Villes et entreprises ; 1995.
- Théret Bruno. *Mondialisation souveraineté et fédéralisme*. Correspondances IRMC pages 3 à 12, n° 72 ; septembre octobre 2002.
- Thoenig, *La sociologie des organisation face au local*, coll Logiques politiques ; 1993.
- Vidal Philippe, *La Région face à la société d'information, le cas de Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes*, co-direction Lefebvre A. (GRESOC) et Eveno E. (CIEU), Thèse de Géographie et Aménagement ; décembre 2002.
- Pasquer Wilfrid, *Panorama des structures régionales porteuses de projets TIC*, Rapport pour le Conseil régional PACA ; 2002.

- Rapport collectif. *Recompositions territoriales et TIC*. Centre d'étude et d'observation de la cité numérique. Publié avec le concours de la CDC ; 2003.
- Rapport collectif. *Travail, réseaux et territoires*. La documentation française. Publié avec le concours de la CDC ; 2003.
- *Technologies de l'Information et de la Communication : approches croisées*, Sciences de la Société, n°59 ; 2003.
- *Démocratie locale et internet*, Sciences de la Société, n°60 ; 2003

Les auteurs

Natacha Crimier,

27 ans. DESS développement rural (Université Lumière Lyon 2) et DESS Techniques d'Information et de Communication dans le développement territorial (Université Toulouse le Mirail). Thèse de doctorat en cours consacrée aux « politiques publiques régionales : création d'Espaces Publics Numériques comme support de développement des territoires » au sein du Groupe de Recherches socio-économiques (GRESOC) de l'Université de Toulouse Le Mirail sous la co-direction de Monsieur Emmanuel Eveno, Professeur, directeur du GRESOC et de Monsieur Alain d'Iribarne, Directeur de Recherches au CNRS, affecté au Laboratoire d'Economie et de Sociologie du travail LEST (UMR CNRS/Universités d'Aix Marseille 1 et 2).

Consultante junior au sein du cabinet de conseil **Proposition** : Mission d'animation régionale consacrée au programme d'accès public à Internet du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur : le programme Espaces Régionaux Internet Citoyen.

Auparavant :

- Chargée de mission au sein de l'association régionale Méditerranée Technologies (Provence-Alpes-Côte-d'Azur) consacré à l'animation et la coordination des Clusters Régionaux d'Innovation dans le cadre du programme européen Prélude (mesure d'accompagnement IST du 6^{ème} PCRD).
- Participation à l'élaboration de la candidature du Pays de Morlaix (Finistère) au programme européen de développement rural Leader + sur la valorisation des nouveaux savoir faire et des TIC.

Félix Weygand

46 ans. Docteur en sciences de l'information et de la communication, 2003, Université de la Méditerranée Aix Marseille 2, Laboratoire de recherche sur les Médias, l'Information et la Connaissance EA 3240.

Chargé de cours à l'Institut des applications avancées de l'Internet et à l'Ecole de journalisme et de la communication de Marseille, Université de la Méditerranée Aix Marseille 2. Chargé de cours en MBA à Euromed (Ecole supérieure de commerce Marseille).

Consultant indépendant en stratégies territoriales depuis 2001, il collabore à la conception de politiques publiques avec divers cabinets d'experts (**Proposition, Tertio, Idate**).

Auparavant :

- Depuis 2001 consultant et enseignant.
- 1999-2000 responsable des partenariats et ventes indirectes de COMPLETEL (1^{er} opérateur de boucle locale en France par le nombre et l'étendue de ses réseaux).
- 1997-1998 directeur d'études au sein du Département Technologies de l'Information et Territoires de l'IDATE.
- 1990-1996 directeur du développement de la société d'exploitation du réseau câblé de Marseille et Martigues Port-de-Bouc (second réseau de France).
- 1986-1990 responsable d'agence CEREP Communication (Enseignement assisté par ordinateur et ingénierie de formation).